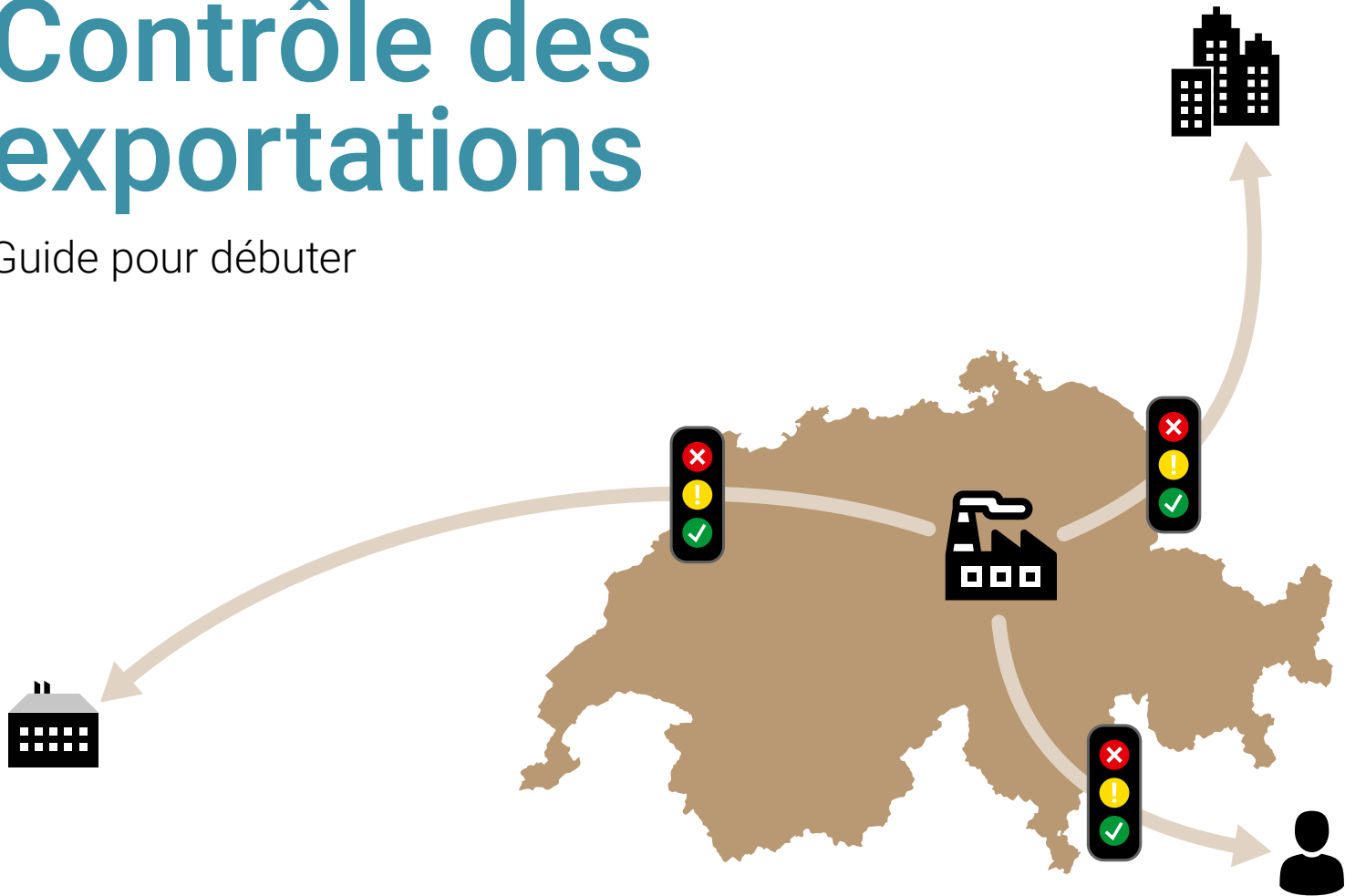


# Contrôle des exportations

Guide pour débuter



**Auteurs:** Lisa Bertsch, Dario Wellinger, Nadja Bacchini, René Hagen, Christian Hauser, Urs Jenni, Stella Schwarz, Peter Stump, Marcel Walser

Mai 2018







# Sommaire

Chapitre I: Situation initiale .....	9
Chapitre II: L'abc du contrôle des exportations.....	12
Chapitre III: Les quatre questions clés .....	18
Chapitre IV: On n'a rien sans rien.....	34
Chapitre V: Risques et conséquences indésirables.....	38
Chapitre VI: La voie du succès .....	42
L'essentiel en bref .....	54

## Pictogrammes utilisés dans le texte



Pour aller plus loin



Remarques issues de la pratique



Résultats de l'étude



Résumé des principales informations

*La logique s'arrête là  
où commence le contrôle des exportations.*

(Peter Stump)

**Vous demandez-vous parfois**

- ce qu'est le contrôle des exportations, au juste?
- à quoi le contrôle des exportations peut bien servir?
- dans quelle mesure votre entreprise est concernée?
- quelle charge de travail le contrôle des exportations implique pour votre entreprise?
- qu'est-ce qui arriverait si vous faisiez l'impasse sur le contrôle des exportations?

Si vous vous êtes posé ne serait-ce qu'une seule de ces questions, poursuivez votre lecture! Et suivez-nous dans le labyrinthe du contrôle des exportations!

Notre but n'est pas de vous abreuver d'informations théoriques, mais de relier la théorie à la pratique. Pour illustrer notre propos, nous prendrons l'exemple d'une société fictive.

# Pratique

L'histoire de notre société fictive vous servira de guide pour mettre en pratique le contrôle des exportations dans votre entreprise.



# Chapitre I: Situation initiale

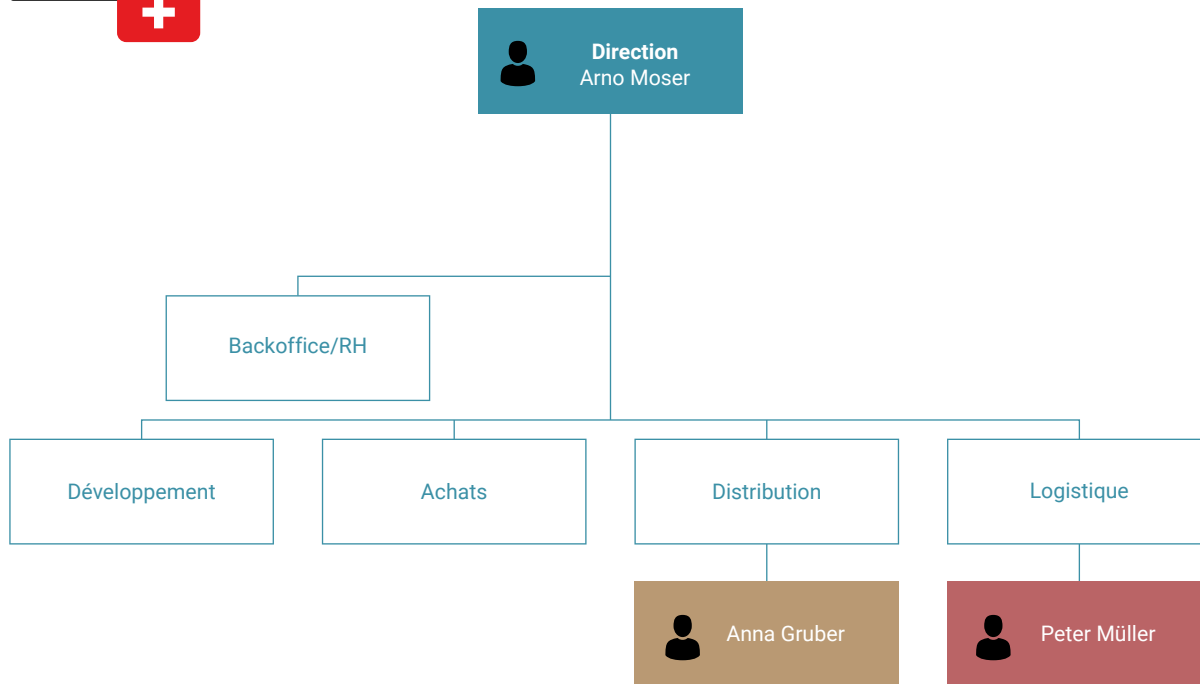
## **Notre entreprise fictive: la société BNZ Maschinenbau GmbH**

L'entreprise BNZ Maschinenbau GmbH a été créée en 2016 à Altstätten, en Suisse. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une entreprise de construction de machines qui emploie 60 personnes et qui s'est spécialisée dans la production de tours CNC pour le décolletage. La majorité de ses clients travaille dans le secteur automobile. Les pièces usinées sont destinées exclusivement à la production d'arbres de transmission, de composants pour moteurs et de boîtes de vitesse. Jusqu'à récemment, l'entreprise encore relativement jeune se concentrait uniquement sur le marché suisse. Arno Moser, directeur de l'entreprise, entrevoit toutefois le potentiel à l'étranger et souhaite à l'avenir étendre son activité aux marchés limitrophes autrichien et allemand.

L'entreprise reçoit sa première commande de l'étranger de la part d'Amann GmbH, une entreprise industrielle allemande, pour un tour CNC. Anna Gruber, vendeuse chez BNZ Maschinenbau GmbH, se charge de traiter la commande. En discutant avec Michael Maier, un collaborateur du service des achats qui travaille depuis longtemps chez Amann GmbH, celui-ci aborde le thème du contrôle des exportations. Anna Gruber, qui n'en a jamais entendu parler, s'adresse à Peter Müller, du service logistique. Elle aimerait savoir si BNZ est concernée par cette question.



**BNZ Maschinenbau GmbH** (année de création: 2016)  
Altstätten



## Parties impliquées dans l'opération



**Amann GmbH** (année de création: 1987)  
Ulm

Michael Maier, achats

---



**ASK Bank**  
Altstätten

---



**Hermann Transporte**  
Oberriet

# Chapitre II: L'abc du contrôle des exportations



Contrairement à Anna, Peter sait ce qu'est le contrôle des exportations et peut lui en donner un premier aperçu:

En principe, la Suisse est favorable à la libre circulation des biens, mais, pour des raisons de sécurité, l'exportation, l'importation et le transit de certains biens sont réglementés. Certaines catégories de biens sont donc soumises à un contrôle des exportations et nécessitent un permis d'exportation.

Cette explication est suffisante pour comprendre le principe mais Anna a besoin d'en savoir plus. Peter ne connaît pas les détails. Pour pouvoir évaluer le cas, Peter a besoin d'approfondir ses connaissances en matière de contrôle des exportations.

En parcourant ses dossiers, Peter tombe sur des chiffres généraux du commerce extérieur (exportation, importation, transit et courtage de biens à l'étranger) et sur la question du contrôle des exportations:



185 937 entreprises suisses participent au commerce extérieur et sont ainsi concernées par le contrôle des exportations.



Les entreprises actrices du commerce extérieur réalisent en moyenne 25% de leur chiffre d'affaires à l'étranger.

Peter recherche des informations sur la législation en vigueur. Il constate que les lois en vigueur prévoient l'obligation d'obtenir un permis non seulement pour les biens manifestement sensibles – par exemple les biens à usage militaire ou le matériel de guerre – mais aussi pour les biens dits «Dual Use» ou «à double usage». Les biens à double usage sont des biens utilisables à des fins aussi bien civiles que militaires. Cette catégorie couvre un nombre bien plus important de produits que ce qu'imaginait Peter. Il peut s'agir de capteurs, d'électronique, d'appareils optiques ou encore de logiciels.

La Suisse s'est engagée à transposer les accords internationaux dans sa législation.

Législation suisse	Régimes multilatéraux (non contraignants)	Contrats/accords (internationaux contraignants)
<p><b>Loi sur les embargos (LEmb)</b> Pour des raisons de sécurité, la Suisse peut édicter des sanctions en vertu de la loi sur les embargos, sous forme d'interdiction d'exportation, d'importation et de transit de biens à destination ou en provenance de certains pays.</p> <p><b>Loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) et ordonnance sur le matériel de guerre (OMG)</b> Contrôle du matériel de guerre</p> <p><b>Loi sur le contrôle des biens (LCB) et ordonnance sur le contrôle des biens (OCB)</b> Contrôle des biens à double usage et des biens militaires spécifiques. Les biens pour lesquels un permis est obligatoire sont énumérés dans les annexes.</p>	<p><b>Nuclear Suppliers Group (NSG)</b> Prévention de la prolifération des matériel, équipement et technologies nucléaires</p> <p><b>Groupe d'Australie (GA)</b> Contrôle des exportations de produits pouvant contribuer au développement d'armes chimique et biologiques</p> <p><b>Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)</b> Prévention de la prolifération des biens servant à produire des systèmes de transport d'armes de destruction massives (armes ABC)</p> <p><b>Arrangement de Wassenaar (WA)</b> Contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens à double usage</p>	<p><b>Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)</b> Interdiction de la prolifération et engagement de désarmement nucléaire; droit à l'« usage pacifique » du nucléaire</p> <p><b>Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CABT)</b> Interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction</p> <p><b>Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CAC)</b> Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de la transmission et de l'usage des armes chimiques</p>

Après avoir fait le point, Peter vérifie ce que la loi entend par « biens ».



Les « biens » désignent les marchandises, les technologies et les logiciels. « Marchandises » désigne les choses meubles, qui peuvent être commercialisées, et l'électricité, à l'exception des titres et des moyens de paiement. On entend par « technologies » les informations, non accessibles au public et ne servant pas à la recherche scientifique fondamentale, qui sont nécessaires au développement, à la fabrication ou à l'utilisation d'un bien. Le terme « Logiciels » comprend la compilation d'un ou plusieurs programmes.



Sont soumis au contrôle des exportations l'exportation, l'importation, le transit ainsi que le courtage de biens à l'étranger. On parle de courtage lorsque la livraison de biens s'effectue d'un pays tiers à un autre. C'est donc toute la chaîne de valeur d'une entreprise qui est concernée par le contrôle des exportations.



Il arrive que certains biens soient soumis au contrôle des exportations, alors que ces biens ne sont pas mentionnés dans les dispositions suisses relatives au contrôle à l'exportation, parce qu'ils sont destinés ou pourraient l'être, au développement, à la fabrication ou à l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques (armes ABC) ou de systèmes vecteurs destinés à l'engagement d'armes ABC (missiles balistiques, drones, aéronefs sans pilote) ou à la construction d'installations pour armes ABC ou leurs systèmes vecteurs.

En se renseignant, Peter a réalisé que le contrôle des exportations était plus contraignant qu'il n'y paraît au premier abord. Et il n'est pas le seul.



Il ressort d'un sondage réalisé en 2017 auprès des entreprises que **62%** d'entre elles ont une perception erronée de leurs obligations en matière de contrôle des exportations, en particulier en ce qui concerne les permis d'exportation.

Peter ne veut pas faire partie de ces 62%: une bonne raison pour prendre le taureau par les cornes. Il continue donc son exploration du labyrinthe du contrôle des exportations et poursuit ses recherches sur Internet.

# Chapitre III: Les quatre questions clés

Peter s'est employé activement à comprendre les bases du contrôle des exportations. Ce qui l'a amené à se poser une question essentielle:

*Anna a-t-elle le droit d'exporter le tour CNC  
à Amann GmbH en Allemagne?*

Malgré les recherches effectuées jusqu'ici, il n'est pas encore en mesure d'y répondre. Pour trouver un premier élément de réponse, il lui faut d'abord répondre à quatre questions clés. Il pourra alors examiner l'opération selon quatre perspectives.

Pour s'assurer que la transaction est conforme aux dispositions sur le contrôle des exportations, il convient pour commencer de répondre aux **quatre questions clés** que voici:



### **Quel est le produit à exporter?**

Vérifier si le bien figure dans les listes annexées aux dispositions législatives



### **Quels sont les opérateurs impliqués?**

Vérifier si des parties impliquées sont inscrites sur des listes de personnes sous sanctions



### **Où le bien est-il exporté**

Vérifier si le pays de destination fait l'objet d'un embargo ou de sanctions



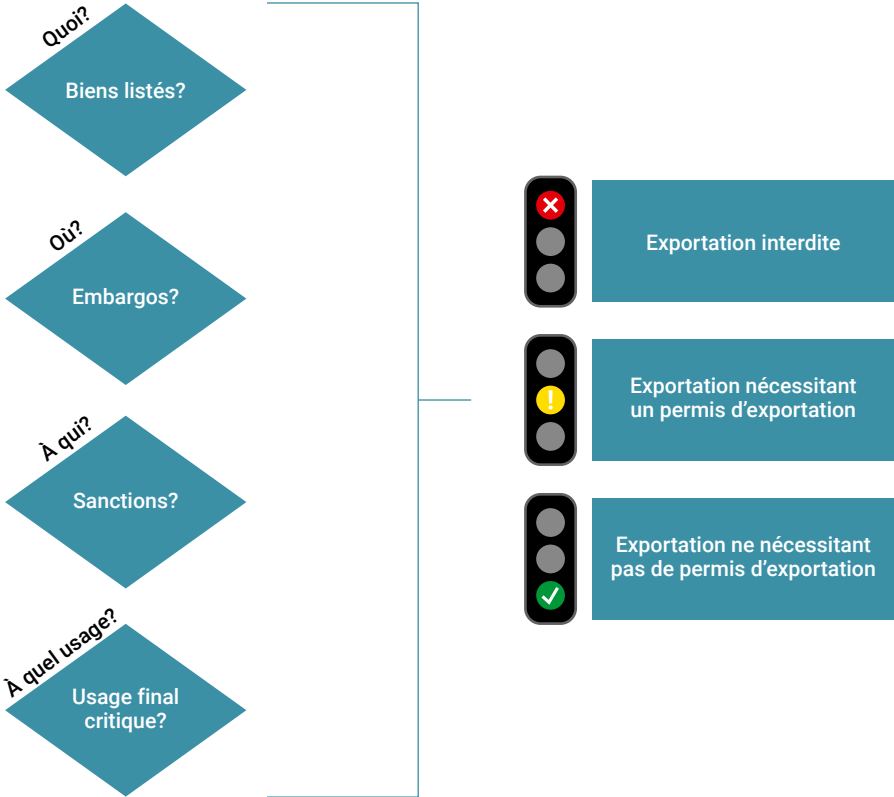
### **À quel usage les biens et technologies sont-ils destinés?**

Vérifier l'usage prévu ou l'usage final

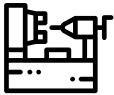
S'il apparaît, après avoir répondu à ces questions, que l'opération est soumise au contrôle des exportations, il conviendra d'adresser une demande d'autorisation d'exportation au Secrétariat d'Etat à l'économie [SECO]. Le schéma ci-après vous aidera à vérifier la conformité de vos opérations. Il faut passer l'opération au crible des quatre questions clés dès le début et garder ces dernières à l'esprit pendant toute la durée de l'opération. Il s'ensuit que le résultat d'une vérification n'est pas définitif et que l'opération devra peut-être être réexaminée.

Sources: (Borocz-Cohen, 2014; Bühlmann, 2014; Office fédéral de l'économie et contrôle des exportations, 2016; Secrétariat d'Etat à l'économie, 2014b, 2014c, 2016b, 2016c; Trade and Industry Department, 2016; US State Department, 2016)

# Vérification d'une opération d'exportation au regard des quatre questions clés



Peter vérifie maintenant l'opération au regard des quatre questions clés.



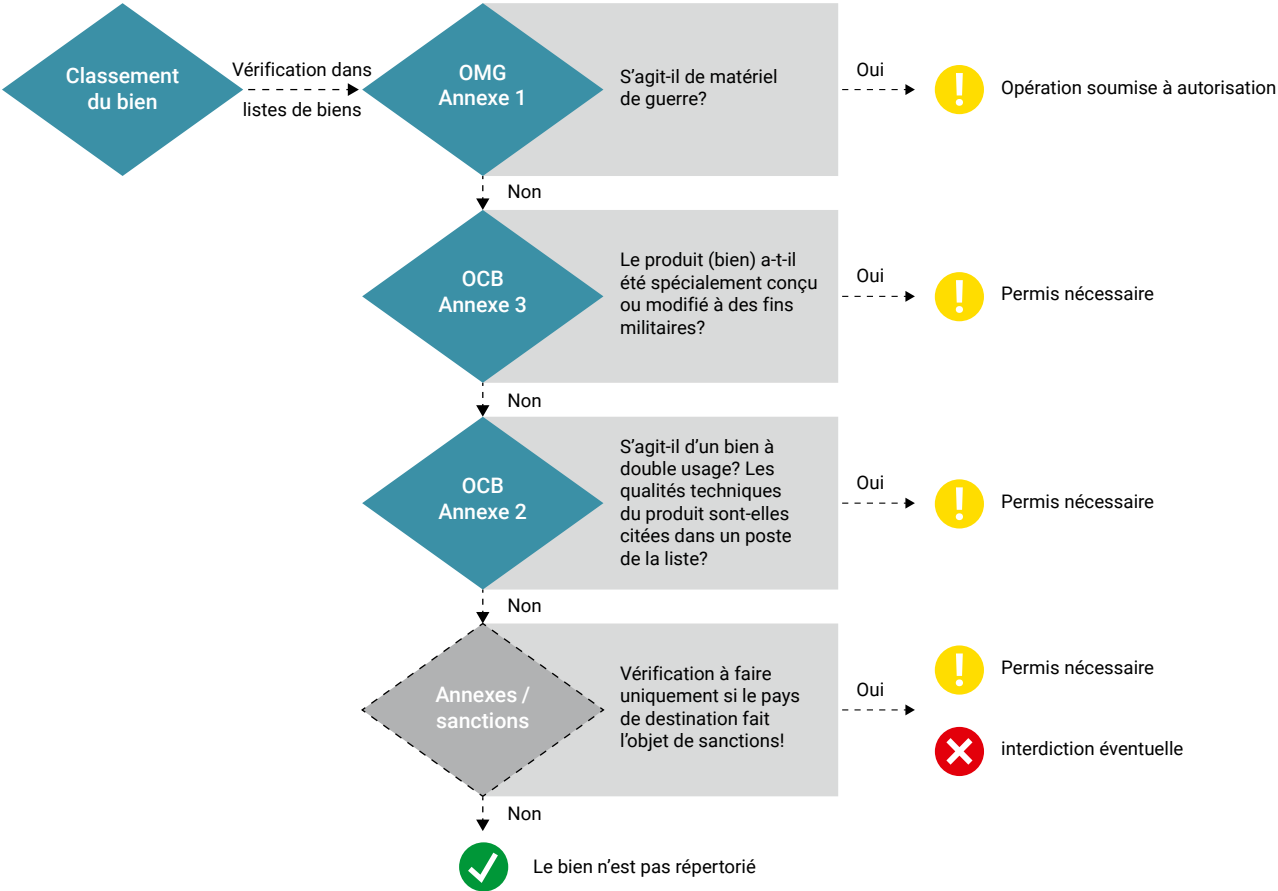
**Quel est le produit** à exporter?

*Un tour CNC*

Peter vérifie si le bien à exporter figure sur les listes de biens trouvées sur le site Internet du SECO (voir le schéma ci-après pour le contrôle). Pour cela, il effectue des recherches par mot-clé pour trouver les numéros des listes pertinentes et vérifie s'il peut reconnaître les qualités techniques de son produit dans une des listes. Il voudrait savoir si son bien figure sur l'une des listes.

1. Il commence par **l'annexe 1** de l'ordonnance sur le matériel de guerre (**OMG**) et s'aperçoit rapidement que son tour ne figure dans aucun poste.
2. Il examine ensuite les annexes de l'ordonnance sur le contrôle des biens (**OCB**). Il ne trouve pas non plus de points communs avec son produit dans **l'annexe 3**, qui répertorie les biens militaires spécifiques (ML1 ... ML22).
3. Il termine par **l'annexe 2** de l'**OCB**, qui répertorie les biens à double usage civil et militaire répertoriés par les quatre régimes de contrôle internationaux (catégories 0 à 9). Il s'agit d'une liste exhaustive où chaque poste est divisé en sous-catégories et décrit à l'aide de paramètres et de notes techniques.

# Classement du bien: marche à suivre



Dans l'annexe 2, catégorie 2 « Traitement des matériaux », Peter tombe, dans la sous-catégorie B, sur les machines-outils: le poste 2B001 a. répertorie les « Machines-outils de tournage » dont la précision correspond à celle de la machine de l'entreprise.

Peter comprend alors que le tour CNC de BNZ Maschinenbau GmbH est un bien à double usage selon l'annexe 2 chiffre 2B001 a. de l'OCB, et qu'il doit obtenir un permis du SECO pour l'exporter à Amann GmbH en Allemagne (art. 3, al. 1 OCB).



Si des données technologiques relatives à la fabrication du tour CNC (visées au paragraphe 2E002) sont enregistrées sur l'ordinateur portable du directeur de BNZ, Arno Moser, il aura aussi besoin d'un permis pour voyager à l'étranger avec cette technologie (exportation de technologie).



Le cas de BNZ Maschinenbau GmbH ne fait pas exception: 23,1% des entreprises suisses traitant à l'international font commerce de machines, d'appareils ou de produits électroniques soumis au contrôle à l'exportation. Ces biens tombent dans la catégorie des biens à double usage, catégorie à laquelle appartient en effet la plupart des biens échangés en Suisse sur le marché mondial.



Les biens usagés ou défectueux sont aussi soumis au contrôle des exportations et notamment au régime des permis s'ils figurent sur cette liste de biens.

Peter passe ensuite aux trois autres questions clés.



**Quels sont les opérateurs** impliqués?

*Amann GmbH, la banque ASK, Hermann Transporte*

Il doit vérifier qu'aucune partie prenante de l'opération (fournisseur, client, transporteur, banque, etc.) n'est inscrite sur une liste de personnes sous sanctions.



**Où** le bien est-il exporté?

*En Allemagne*

Il se demande si le pays de destination est soumis à des restrictions et dans quelle mesure ces restrictions pourraient affecter la transaction.

Sur le site Internet du SECO, il est possible de rechercher des personnes, des entités et des organisations sous sanctions. Les pays sanctionnés sont également listés avec les mesures prises à leur encontre. Comme Peter ne trouve ni Amann GmbH ni l'Allemagne dans les listes de sanctions, il ne les considère pas comme étant critiques.



Au total, près de **97%** de toutes les entreprises suisses ont des relations commerciales avec les États de l'UE et de l'AELE.



En fonction de la structure de l'entreprise, il se peut qu'en plus des dispositions suisses relatives au contrôle des exportations, celle-ci doive prendre en compte d'autres dispositions – celles de l'UE, des États-Unis ou d'autres pays tiers.



**À quel usage** les biens ou technologies sont-ils destinés?  
*À l'usinage de pièces*

Étant donné qu'Amann GmbH est spécialisée dans la fabrication de pièces pour l'industrie automobile (arbres de transmission, composants de moteurs et boîtes de vitesse) et que le tour CNC servira exclusivement à cet usage, on peut considéré celui-ci comme non-critique

Les autres signes d'alerte – qui nécessitent un examen plus approfondi de l'activité économique – sont indiqués dans le tableau ci-après.

<b>Signes d'alerte (« red flags »)</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Le client opère dans le domaine militaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client travaille pour un gouvernement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client refuse que notre entreprise lui fournisse des prestations usuelles et de routine comme l'installation, la formation ou la maintenance, ou les fait réaliser par des tiers inconnus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client propose des modalités de paiement inhabituelles (en espèces par exemple).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client exige un niveau de confidentialité inhabituel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client hésite à fournir des informations précises sur l'usage prévu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client commande des biens qui ne présentent aucun rapport avec son activité économique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client commande une quantité disproportionnée, eu égard à son activité économique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le fournisseur exige un end-user certificate [EUC].	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commande présente un caractère inhabituel car les qualités du produit sont atypiques pour l'usage prévu annoncé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les biens commandés ne sont pas en adéquation avec le niveau technologique du pays de destination ou du client.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'itinéraire souhaité pour la livraison est inhabituel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

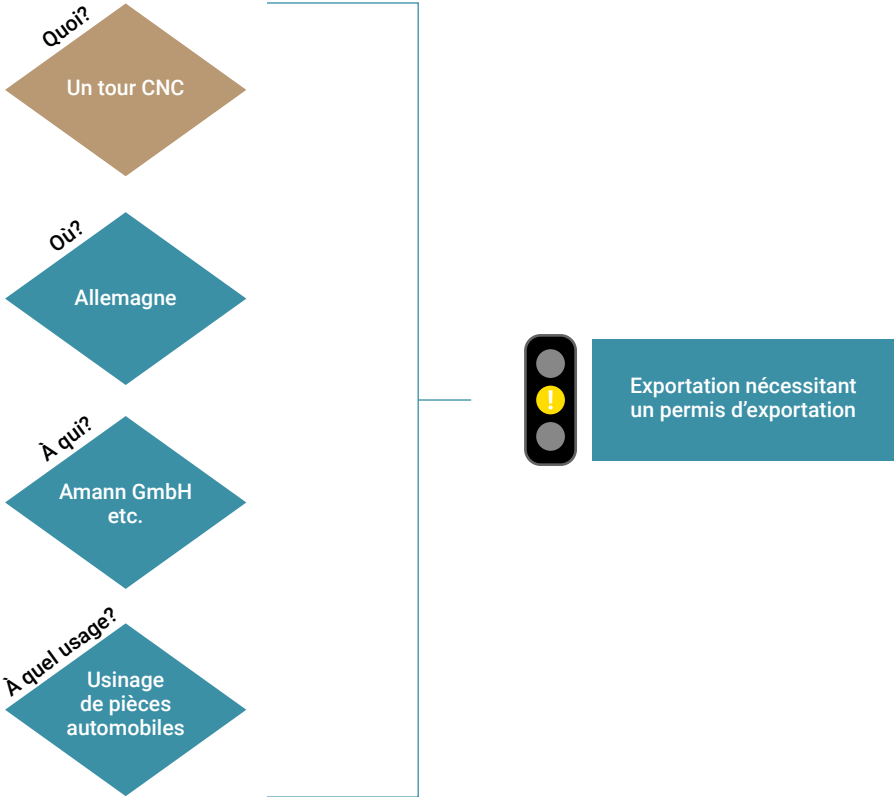


Il ressort d'un sondage réalisé en 2017 auprès des entreprises suisses que les principaux signes d'alerte sont les modalités de paiement inhabituelles, comme le versement en espèces de montants élevés (**17%**), et les clients travaillant pour un gouvernement (**12,6%**).

Après avoir consciencieusement réfléchi aux quatre questions clés, Peter fait le point. Aucune des quatre questions clés ne lui laisse penser qu'un permis est obligatoire, à l'exception de la première (« Quel produit ...? »): le bien est en effet soumis au régime de contrôle des exportations puisqu'il s'agit d'un bien à double usage inscrit sur la liste de l'OCB. Par conséquent, Peter doit se procurer un permis d'exportation auprès du SECO.

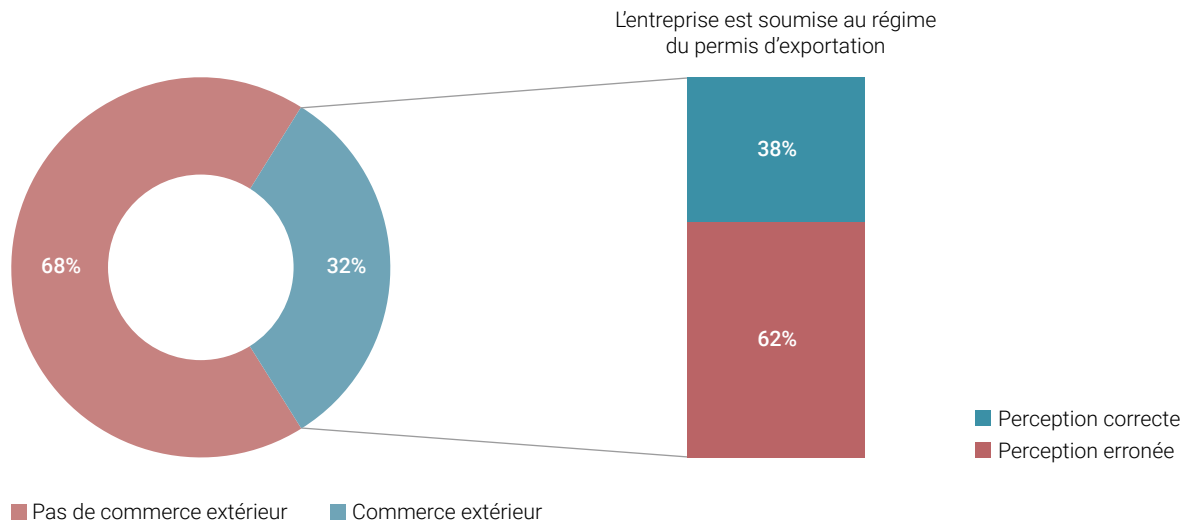
Mais avant de s'engager sur cette voie inconnue, il informe Anna de ce qu'il a appris.

Examen de l'opération: Vente d'un tour CNC à l'entreprise Amann GmbH





**62%** des entreprises suisses traitant à l'international ont une perception erronée de leurs obligations en ce qui concerne les permis d'exportation.



Base = entreprises germanophones et francophones en Suisse (581'052)

Sources: (Bertsch et al., 2017)



Compte tenu du principe d'auto-responsabilité des entreprises selon lequel elles doivent procéder elles-mêmes au classement des biens et aux demandes de permis le cas échéant, une perception erronée ou une ignorance de leurs obligations peuvent avoir de graves conséquences. Ce sujet sera développé dans le chapitre 4: « Risques et conséquences indésirables ».



En résumé, les quatre questions clés à se poser avant toute opération d'exportation sont:

- **Quel est le produit** à exporter? (listes des biens)
- **Quels sont les opérateurs** impliqués? (listes de personnes sous sanctions)
- **Où** le bien est-il exporté? (pays sous embargo)
- **À quel usage** les biens ou technologies sont-ils destinés?

## Chapitre IV: On n'a rien sans rien

L'entreprise BNZ Maschinenbau GmbH est spécialisée dans la production de tours CNC pour l'usinage de pièces. Peter Müller sait maintenant que presque toutes les machines de l'entreprise sont soumises au contrôle des exportations selon l'OCB, du moment qu'elles font l'objet d'une opération d'exportation, d'importation, de transit ou de courtage.

*Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour BNZ Maschinenbau GmbH?*

Peter voudrait savoir quels sont la charge de travail et le coût que cela implique. Que faudrait-il changer dans l'entreprise pour qu'elle puisse déployer tout son potentiel à l'étranger sans enfreindre la législation sur le contrôle des exportations?

La notion de conformité dans l'entreprise sous-entend le respect de la législation et l'adoption d'un programme interne de conformité pour le contrôle des exportations (« Internal Compliance Program for Export Controls », ICP). L'abréviation ICP désignera ci-après un système interne de contrôle des exportations.



Dans la mesure où toutes les entreprises peuvent être concernées par le contrôle des exportations, les entreprises traitant à l'international devraient faire de l'ICP une pièce maîtresse de leur contrôle interne. La mise en place d'un ICP dans l'entreprise est une condition sine qua non pour obtenir un permis d'exportation du SECO.

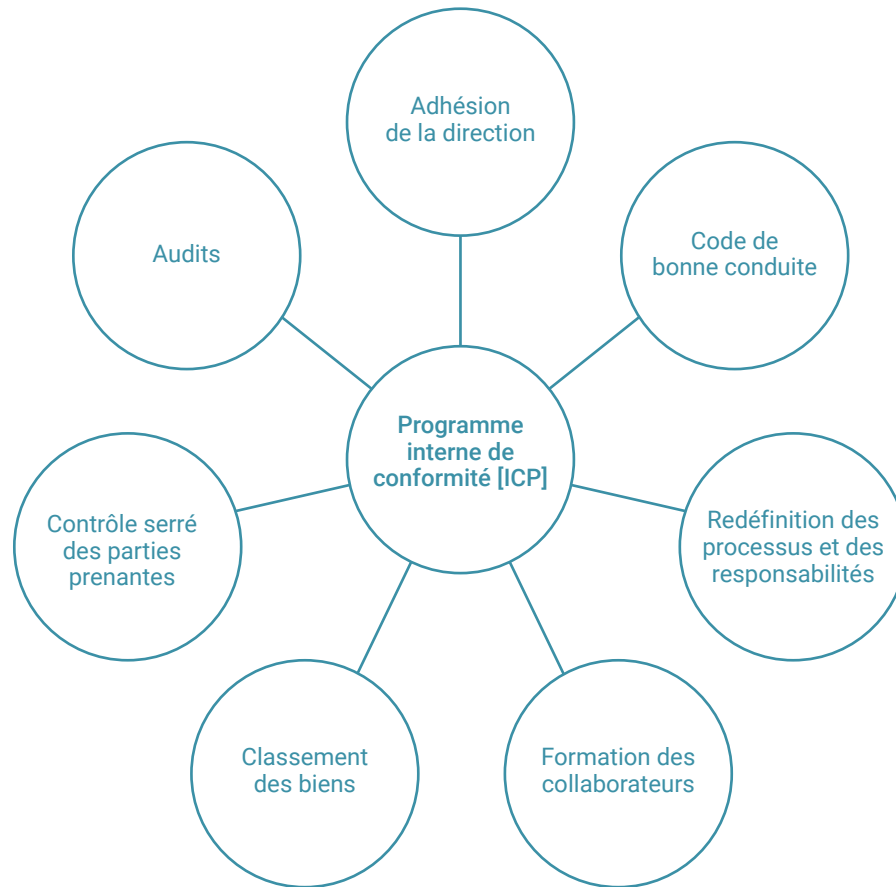
BNZ Maschinenbau GmbH doit donc mettre en place un ICP pour pouvoir traiter la commande vers l'Allemagne et d'autres futures commandes à l'étranger.

Le succès d'un ICP dépend de l'adhésion de la direction de l'entreprise et de sa volonté à l'appliquer. Les cadres sont des modèles s'agissant du respect des règles et ont un rôle de sensibilisation à jouer. Les règles de conduite de l'entreprise et les actions à conduire pour le contrôle des exportations à l'interne devraient être inscrites dans un code de bonne conduite.

Elle devrait aussi revoir ses processus (cf. chapitre VI) et mettre en place à l'interne un service chargé de veiller au respect de la loi et de la réglementation (par ex. un employé ou un comité compliance). Il est recommandé aux grandes entreprises de nommer au moins une personne à cette fonction; les petites entreprises peuvent sous-traiter ce genre de tâches opérationnelle à l'extérieur. L'entreprise reste dans tous les cas responsable du contrôle des exportations

La réussite d'un ICP tient également à la qualité de la formation, qui doit être dispensée régulièrement. Il faut aussi sensibiliser au contrôle des exportations tous les collaborateurs directement ou indirectement concernés. Ils devraient aussi être sensibilisés aux risques d'approvisionnement potentiels et aux risques d'utilisation abusive de biens à usage civil. L'ICP doit impérativement inclure la vérification des biens et leur classification sur la base des listes officielles, ainsi que le contrôle serré de toutes les parties prenantes à l'aide des listes de personnes sous sanctions. Pour assurer la qualité de l'ICP, il est aussi recommandé d'établir des « liste rouges » afin de repérer et de maîtriser les usages et destinataires à risques. Enfin, on réalisera régulièrement des audits internes pour contrôler que les processus de contrôle des exportations sont effectués dans l'entreprise conformément aux règles et aux normes.

La mise en place d'un ICP a un coût pour les entreprises. Nous verrons au chapitre VI: « La voie du succès » comment implémenter avec précision les différents éléments.



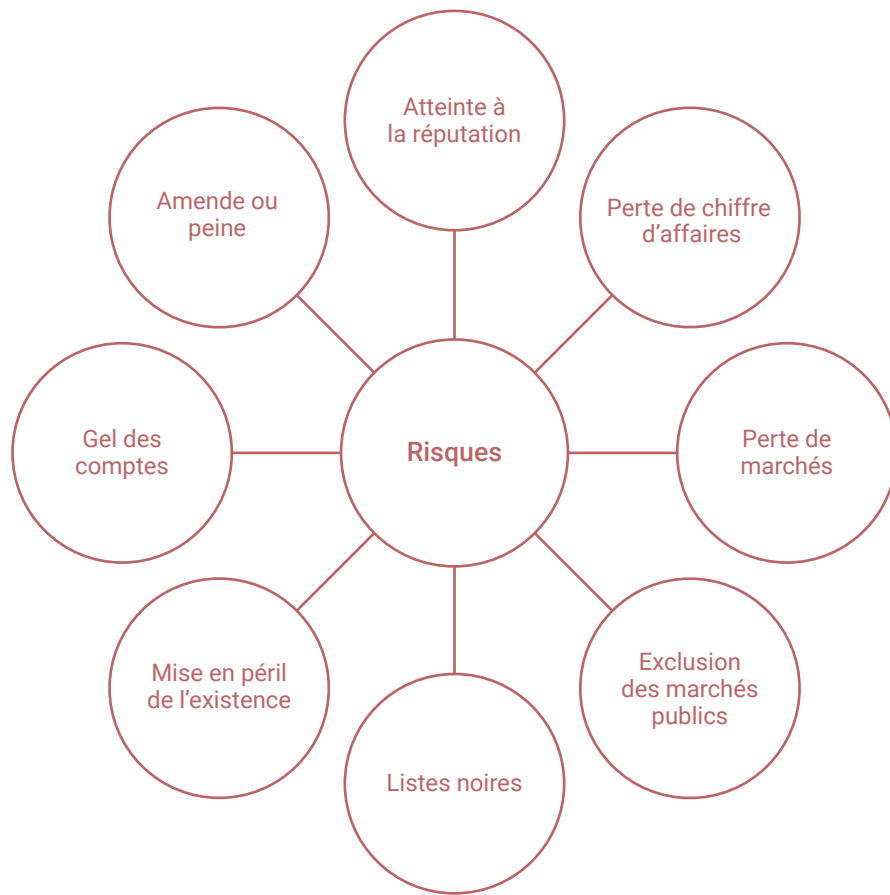
# Chapitre V: Risques et conséquences indésirables

Le principe de l'autodéclaration oblige les entreprises à se procurer les permis nécessaires auprès des autorités compétentes. Les entreprises doivent suivre de près l'évolution de la réglementation et adapter leur processus en conséquence. Pour une PME comme BNZ Maschinenbau GmbH, la mise en place d'un ICP semble représenter un coût important. Pourtant, Peter sait que la mise en place d'un ICP est indispensable à l'obtention d'un permis d'exportation. Mais alors, que se passerait-il si Peter ignorait le problème du contrôle des exportations et faisait comme s'il n'en avait jamais entendu parler? Il exporterait la marchandise sans permis. Et quelles seraient les conséquences?

## *Quels sont les risques et les conséquences indésirables d'une exportation illicite?*

Une infraction aux dispositions sur le contrôle des exportations et l'éventuelle inspection de l'entreprise – justifiée ou non – qui s'ensuivrait causeraient d'énormes atteintes à sa réputation. L'entreprise et certains de ses collaborateurs s'exposeraient à des amendes ou à des peines de prison, à une perte de chiffre d'affaires, à une perte des marchés d'exportation, au risque d'être inscrits sur des listes noires et d'être exclus des marchés publics. Et dans le pire des cas à un jugement entraînant le gel des comptes bancaires et, partant, à la mise en péril de l'existence même de l'entreprise.

Les risques de responsabilité peuvent avoir des conséquences personnelles et économiques très lourdes pour l'entreprise et ses employés. Dans notre cas d'espèce, Peter risque, en effet, d'être tenu pour personnellement responsable en cas d'exportation illégale. Et c'est le genre de risques qu'il ne veut prendre en aucun cas.



Après avoir examiné les quatre questions clés, parlé avec le SECO de l'autorisation d'exportation à laquelle les tours CNC pourraient être soumis et réfléchi aux risques encourus en cas d'exportation illicite, Peter décide d'en informer son directeur, Arno Moser.

Ce dernier n'était pas préparé à entendre cela. Il ne voyait, au contraire, plus aucun obstacle à ses projets stratégiques: développer les activités en Allemagne et en Autriche. Après avoir pris connaissance du coût de l'opération, il s'est lui aussi posé cette question:

*Et si nous faisons comme si nous n'avions jamais  
entendu parler du contrôle des exportations?*

Comme ses ressources sont limitées depuis longtemps, Arno Moser ne veut en aucun cas investir du temps et de l'argent dans le contrôle des exportations. Peter lui explique les risques considérables qu'ils encourent en cas de manquement aux règles de conformité et souligne qu'il est nécessaire de respecter la loi.



Comprendre que cette réglementation est importante et qu'il faut la respecter permet d'éviter des amendes, des peines de prison et la perte de marchés exportation. En définitive, le respect de la loi contribue au maintien de la compétitivité de l'entreprise.



Les entreprises qui maîtrisent les enjeux du contrôle des exportations et qui sont conscientes des risques potentiels peuvent tirer parti de ce savoir-faire unique en matière de conformité pour conquérir de nouveaux marchés.

## Chapitre VI: La voie du succès

Le SECO ayant confirmé que BNZ Maschinenbau GmbH est soumise au régime du permis d'exportation et eu égard aux risques encourus en cas d'infraction, Arno Moser a compris qu'il devait accorder plus d'importance à la question. Comme l'entreprise entend poursuivre son développement à l'international, elle a tout intérêt à mettre en place un ICP, malgré son coût, afin de se conformer à la législation sur le contrôle des exportations de biens.

Peter Müller est chargé de mettre en place l'ICP dans l'entreprise. Pour que le tour CNC puisse être exporté à Amann GmbH dans les plus brefs délais, Peter fait appel à Pia Gerber. Peter l'a trouvée sur Internet. Pia est spécialisée dans le conseil aux entreprises en matière de conformité à la réglementation sur les exportations. Elle secondera Peter avec efficacité dans la mise en place de l'ICP.



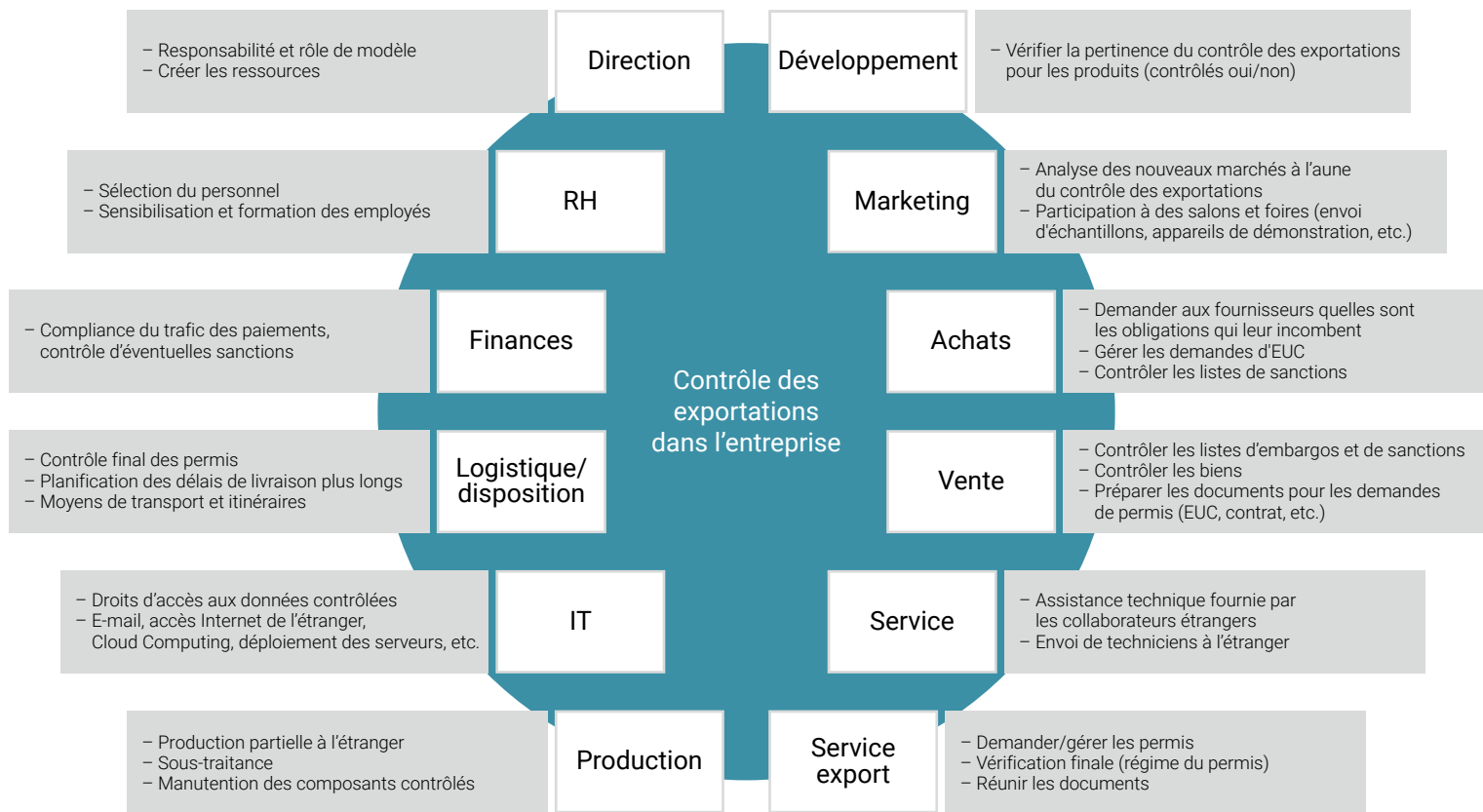
Comme indiqué au chapitre IV «On n'a rien sans rien», un ICP digne de ce nom inclut les éléments suivants:

- l'adhésion de la direction
- un code de bonne conduite
- la redéfinition des processus et des responsabilités
- la formation des collaborateurs participant directement ou indirectement à l'exportation
- le classement des biens d'après les listes de contrôle
- le contrôle serré des parties prenantes
- des audits

Avec l'aide de Pia, Peter commence l'implémentation de l'ICP au sein de BNZ Maschinenbau GmbH.

Il doit d'abord obtenir l'adhésion d'Arno Moser, indispensable à la mise en place d'un ICP. Peter a déjà réussi à le convaincre d'accorder au contrôle des exportations toute l'attention qu'il mérite. Les changements induits par ce contrôle seront communiqués ouvertement dans l'entreprise. La question du contrôle des exportations sera reprise dans le code de bonne conduite de BNZ Maschinenbau GmbH, ce qui permettra d'inscrire le principe de conformité en matière de contrôle des exportations dans les valeurs clés de l'entreprise.

Le contrôle des exportations ne concerne pas seulement les personnes directement impliquées dans l'opération d'exportation, il vise toute l'entreprise. Le graphique ci-dessous « Contrôle des exportations dans l'entreprise » indique à titre d'exemple quels peuvent être les services concernés.



Par conséquent, tous les collaborateurs qui participent directement ou indirectement devraient être formés régulièrement au contrôle des exportations et aux obligations qui en découlent. Il est impossible pour Peter d'assumer seul cette tâche. En effet, il a encore beaucoup de connaissances à acquérir en la matière et, en plus de cela, il ne dispose actuellement pas des ressources nécessaires pour réaliser les formations. Il a donc de nouveau besoin de l'aide de Pia, la consultante. Elle assistera Peter en prenant en charge les formations la première année. Mais à long terme, c'est Peter qui effectuera seul les formations – notamment celles des collaborateurs indirectement impliqués dans l'exportation. Ces formations représentent une première sensibilisation au contrôle des exportations. Elles doivent être complétées par des formations approfondies sur des thèmes spécifiques dispensées par des personnes extérieures à l'entreprise.

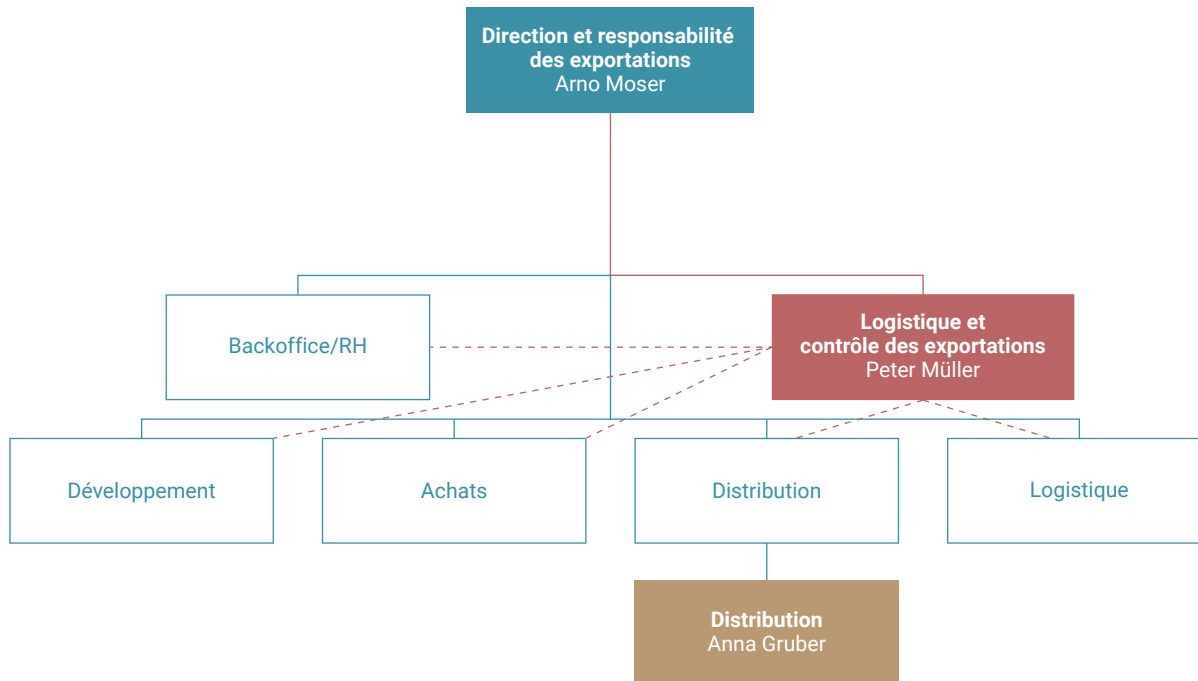
En outre, pour que Peter puisse adapter les processus de travail à la réglementation et éviter tout conflit d'intérêts, il est nécessaire de redéfinir certaines responsabilités dans l'entreprise. La structure organisationnelle sera adaptée et communiquée de façon appropriée au sein de l'entreprise.



#### **Le contrôle des exportations est l'affaire du chef**

Cela signifie qu'Arno Moser assume non seulement la fonction de directeur, mais qu'il est en plus responsable des exportations de l'entreprise, notamment vis-à-vis du SECO. A ce titre, il se charge du volet stratégique du contrôle des exportations, tandis que Peter Müller se voit confier la cellule opérationnelle.

À cette fonction, Peter est en contact avec tous les services de l'entreprise et en interaction constante avec ceux-ci.



L'étape suivante consiste à classer les biens ou articles de l'entreprise à l'aide des listes de contrôle. BNZ doit se procurer les données techniques des produits sous-traités auprès des fournisseurs. La quasi-totalité des machines de BNZ Maschinenbau GmbH sont classées comme biens soumis à autorisation (voir le chapitre IV «On n'a rien sans rien» - Quel est le produit à exporter?) et doivent être marquées en tant que tel dans la base de données produits. Pia conseille de procéder au classement d'un produit dès le stade de développement. Il s'agit ainsi d'intégrer une étape supplémentaire dans le cycle de développement du produit.

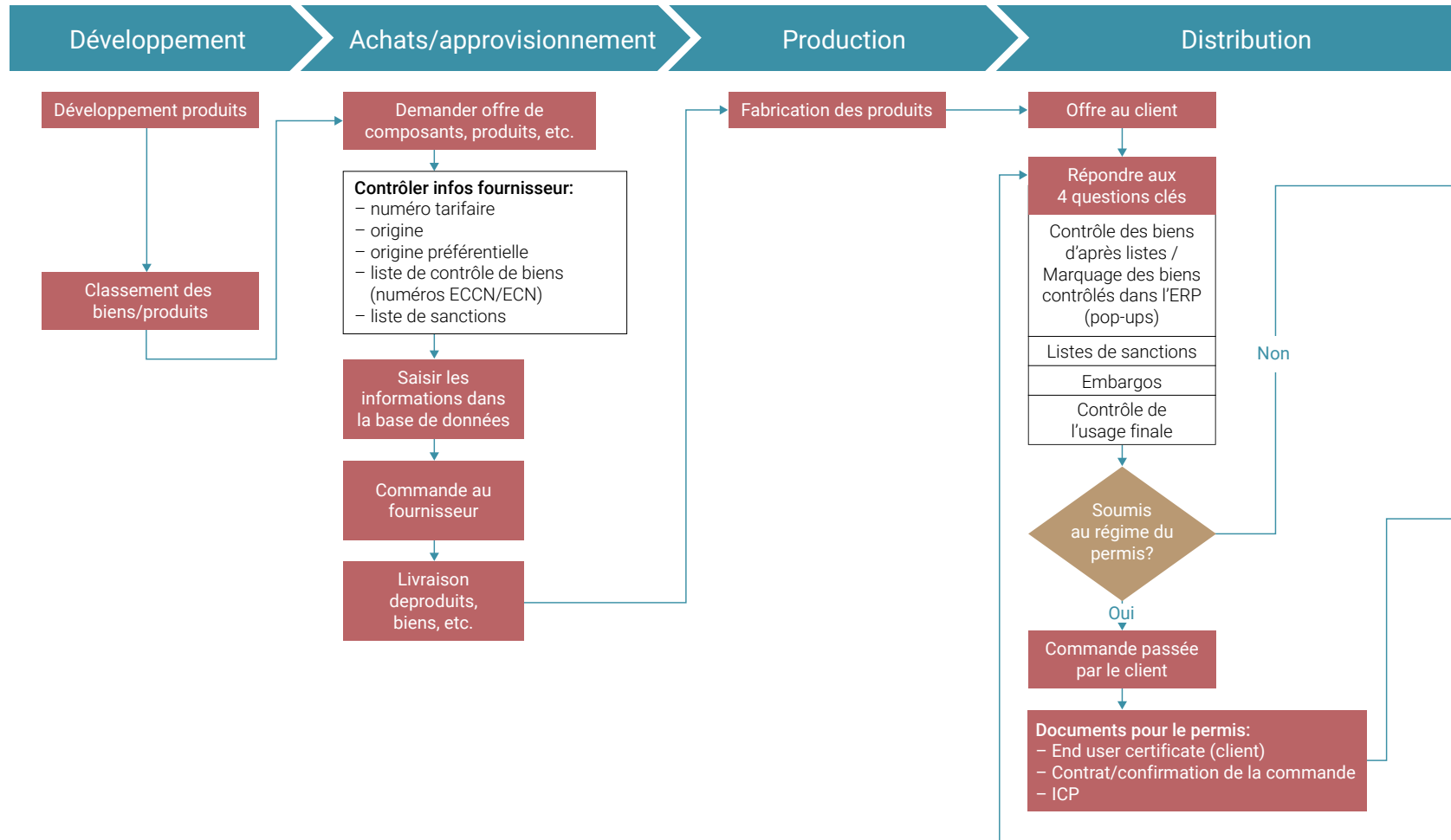
En parallèle au classement des produits, il convient de procéder à un contrôle serré de toutes les parties prenantes. Dès l'achat de composants à des fournisseurs, il faudra à l'avenir évaluer ces derniers et exiger de leur part les informations et documents nécessaires à leur mise hors de cause avant de conclure l'affaire. Il faudrait aussi tenir à jour des listes rouges de fournisseurs et clients.

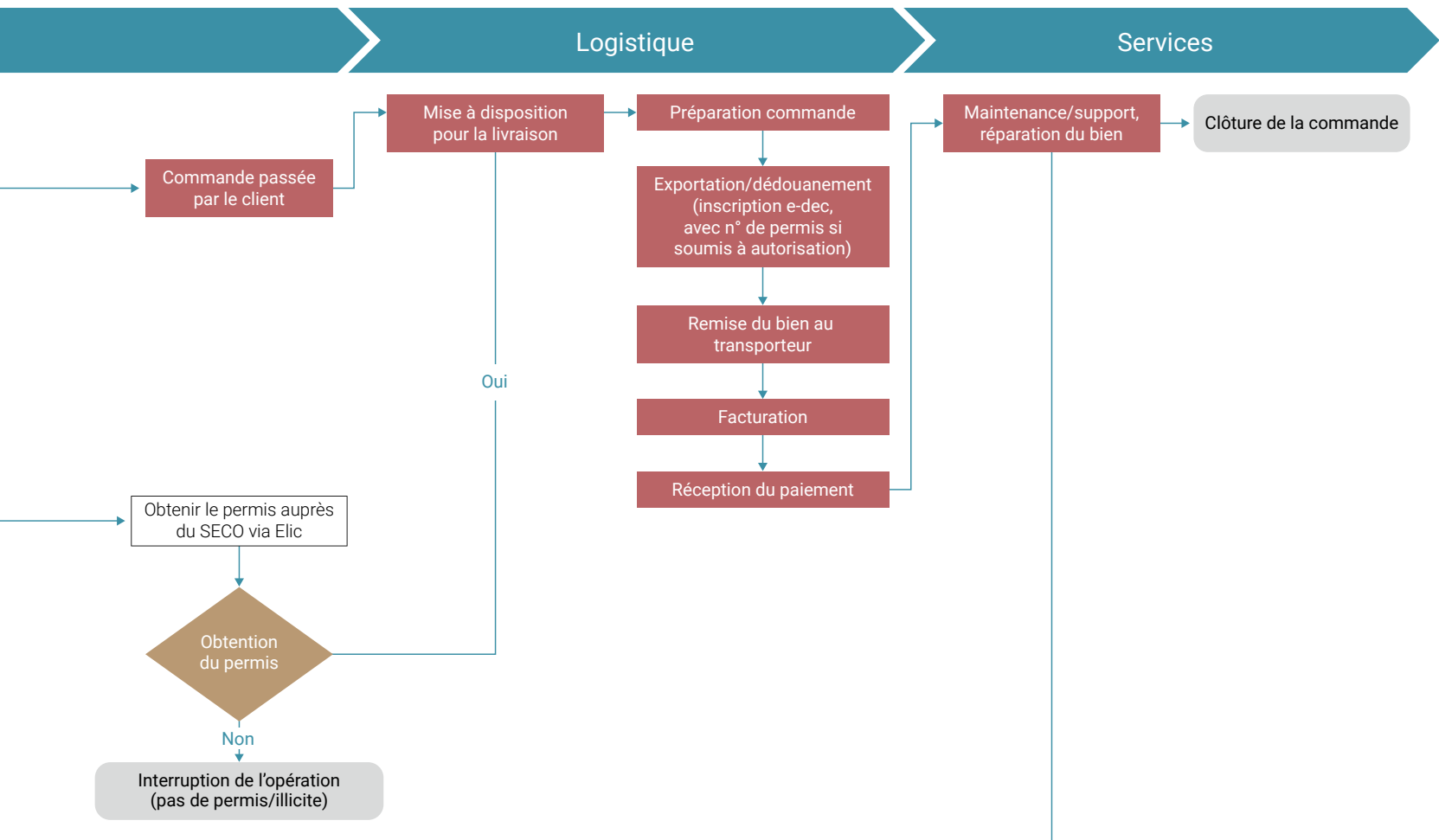


Des audits internes seront effectués régulièrement pour vérifier que la réglementation sur le contrôle des exportations est respectée. Pour réaliser ces audits, il conviendra d'actualiser la documentation du système et de procéder à une sauvegarde de tous les documents d'exportation conformes à la réglementation.

C'est là que Peter et Arno prennent réellement conscience de l'impact du contrôle des exportations sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour garder une vue d'ensemble, Peter, dans sa nouvelle fonction, passe en revue la chaîne de valeur et en dresse une représentation schématique, avec les différents services en contact avec le contrôle des exportations (voir la figure suivante « Contrôle des exportations dans la chaîne de valeur de BNZ Maschinenbau GmbH »).

# Contrôle des exportations dans la chaîne de valeur de BNZ Maschinenbau GmbH





À l'avenir, un premier classement des composants devra être effectué à l'aide des listes de contrôle dès la phase de développement d'un nouveau produit. Dans le cas de BNZ, le tour CNC n'a pas été contrôlé avant le traitement de la commande. Peter a répondu aux quatre questions clés en lien avec la commande d'Amann GmbH (voir chapitre III: «Les quatre questions clés»). L'examen du tour CNC révèle qu'il s'agit d'un bien à double usage inscrit sur la liste de l'OCB soumis à autorisation d'exportation. La demande de permis s'effectue sur Elic, la plateforme électronique mise à disposition par le SECO. Peter demande à Anna de se procurer auprès d'Amann via Elic les documents nécessaires pour l'exportation. Peter envoie les documents requis et la preuve qu'un ICP a été mis en place via la plateforme.



En règle générale, il faut vérifier les biens au regard de la réglementation sur le contrôle des exportations (répondre aux quatre questions clés) dès la phase de l'offre, pas seulement au moment de la commande.

Le SECO évalue la demande de permis. Quelques jours après seulement, le SECO valide la demande sur la plateforme électronique Elic. Le service logistique de BNZ Maschinenbau GmbH peut à présent indiquer le numéro de permis affiché dans Elic lors du dédouanement de la marchandise à destination de l'Allemagne et traiter la commande.

En cas de support après-vente ou de réparation de la marchandise, il est possible que les pièces de rechange, les prestations de services, les logiciels et les formations dispensées sur place puissent également être soumis au contrôle des exportations et qu'il faille recommencer le processus (répondre aux quatre questions clés). Une fois que l'ICP aura été implémenté avec succès, le contrôle des exportations fera partie intégrante de l'activité de l'entreprise.

À l'avenir, un permis d'exportation général serait indiqué pour BNZ Maschinenbau GmbH. Grâce à ce permis général, l'entreprise pourrait exporter régulièrement des biens contrôlés dans différents pays sans avoir à demander des permis individuels, ce qui réduirait sa charge administrative et celle du SECO.

Une attention particulière doit être portée aux risques suivants dans le processus de contrôle des exportations:



#### **Contrôle des exportations: situations à risque**

- Banque: Même si l'opération d'exportation s'est bien déroulée, des directives de compliance ne permettent pas à la banque d'exécuter le paiement (motif: embargos, sanctions)
- Contrôle des exportations (réexportations) US avec portée extra-territoriale:  
Dans quels cas les entreprises suisses sont-elles concernées par la législation américaine sur les exportations?
  - Commerce de biens avec les États-Unis (approvisionnement, réexportation, règle de minimis)
  - Emploi de ressortissants ou résidents (green card) américains dans l'entreprise
  - Détachement de ressortissants américains dans des filiales ou coentreprises non américaines
  - Échange de renseignements avec des partenaires commerciaux américains («deemed export»)

# L'essentiel en bref

Si vous n'avez pas le temps de lire le guide dans son intégralité ou si vous souhaitez un résumé des principales informations, l'essentiel en bref est disponible ici.

Pour avoir la certitude que votre opération est conforme à la réglementation sur le contrôle des exportations, vous devez répondre à **quatre questions clés**:



## **Quel est le produit à exporter?**

Vérifier si le bien figure dans les listes annexées aux dispositions législatives



## **Quels sont les opérateurs impliqués?**

Vérifier si des parties impliquées sont inscrites sur des listes de personnes sous sanctions



## **Où le bien est-il exporté**

Vérifier si le pays de destination fait l'objet d'un embargo ou de sanctions



## **À quel usage les biens et technologies sont-ils destinés?**

Vérifier l'usage prévu ou l'usage final

Le contrôle des exportations a des conséquences sur toute la chaîne de valeur de votre entreprise. Assurez-vous que votre système interne de contrôle des exportations (ICP) inclut les éléments suivants:

- ✓ l'adhésion de la direction
- ✓ un code de bonne conduite
- ✓ la redéfinition des processus et des responsabilités
- ✓ la formation des collaborateurs participant directement ou indirectement à l'exportation
- ✓ le classement des biens d'après les listes de contrôle
- ✓ le contrôle serré des parties prenantes
- ✓ des audits

En cas d'exportation illicite, les risques encourus sont grands: amendes, peines de prison, atteintes à la réputation, perte de chiffre d'affaires et de marchés d'exportation. Il ne faut en aucun cas s'y exposer car ils peuvent avoir des conséquences personnelles et économiques lourdes pour l'entreprise et les collaborateurs.

L'entreprise qui maîtrise les enjeux du contrôle des exportations et qui est consciente des risques potentiels peut tirer parti de ce savoir-faire unique en matière de conformité pour conquérir de nouveaux marchés.

Dans l'esprit de la phrase mise en exergue à la page 7, « La logique s'arrête là où commence le contrôle des exportations », nous espérons avoir apporté un peu de clarté sur ce sujet complexe.

# Littérature

Arvanitis, S., & Marmet, D. (2013). *Unternehmensgründungen in der Schweizerischen Wirtschaft – étude commandée par le Secrétariat d'État à l'économie*. Berne.

Groupe d'Australie. (2007). Le Groupe d'Australie. Retrieved December 11, 2016, from <http://www.australiagroup.net/de/index.html>

Bertsch, L. (2017). *Bedeutung der Exportkontrolle: Empirische Analyse bei Schweizer Unternehmen [L'importance du contrôle des exportations: analyse empirique auprès d'entreprises suisses]*. Haute école technique et économique de Coire.

Bertsch, L., Blumer, H., Hauser, C., & Jenni, U. (2017). *Befragung zu Meldestellen und Trade-Compliance in Schweizer Unternehmen [Sondage des bureaux de renseignement et Trade Compliance dans des entreprises suisses]*. Coire.

Böhler-Royett Marcano, J., & Frost, S. (2017). Anreiz zur Selbstkontrolle beim Export von Dual-Use-Gütern [Incitation à l'autocontrôle lors de l'exportation de biens à usage double]. *La Vie économique: Plate-forme de politique économique*, 60–62.

Borocz-Cohen, J. A. (2014). Export Control Proliferation: The Effects of United States Governmental Export Control Regulations on Small Businesses – Requisite Market Share Loss; A Remodeling Approach. *University of Miami Business Law Review*, 23(1), 225–248.

Brinken, F. (2017, décembre). Compliance ist Chefsache [La compliance est l'affaire du chef]. *La Vie économique: Plate-forme de politique économique*, 66–66.

Bühlmann, M. (2014). *Exportkontrolle im Spannungsfeld zwischen Herausforderung und Chance – Ein Werkstattbericht*. Baden.

Office fédéral de l'économie et contrôle d'exportation. (2014). *Internal Compliance Programmes – ICP*. Eschborn.



Office fédéral de l'économie et contrôle d'exportation. (2015). *Praxis der Exportkontrolle* (3rd ed.). Cologne: Bundesanzeiger Verlag GmbH.

Office fédéral de l'économie et contrôle d'exportation. (2016). Aperçu des pays sous embargos. Retrieved December 7, 2016, from [http://www.bafa.de/SharedDocs/Downloads/DE/Aussenwirtschaft/afk\\_embargo\\_uebersicht\\_laenderbezogene\\_embargos.html](http://www.bafa.de/SharedDocs/Downloads/DE/Aussenwirtschaft/afk_embargo_uebersicht_laenderbezogene_embargos.html)

Care, S. (2017). Product Compliance – oder welchen «Reisepass» braucht mein Produkt? Retrieved January 27, 2017, from <http://www.maschinenmarkt.ch/product-compliance-oder-welchen-reisepass-braucht-mein-produkt-a-575261/?cmp=nl-154&uuid=1B7B9A76-94CA-473A-B855D89323366DF9>

Conseil fédéral. (2015). RS 946.202.3 Ordonnance du 13 mai 2015 sur l'exportation et le courtage de biens destinés à la surveillance d'Internet et des communications mobiles. Retrieved December 11, 2016, from <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20150564/index.html>

Conseil fédéral. (2016a). *Ordonnance sur le contrôle des biens* (n°946.202.1). Berne, Suisse.

Conseil fédéral. (2016b). RS 946.202.1 Ordonnance du 3 juin 2016 sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Ordonnance sur le contrôle des biens, OCB). Retrieved December 11, 2016, from <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20151950/index.html>

Henschel, L., Hulliger, O., & Bodemann, C. (2016). Exportkontrolle – Was Schweizer Wirtschaftsbeteiligte wissen müssen [Contrôle des exportations: ce que les acteurs économiques suisses doivent savoir]. *Expert Focus*, 677–680.

Melchior, O.-J. (2013). Compliance in der Außenwirtschaft: Exportkontrolle [Compliance du commerce extérieur: contrôle des exportations]. Dans *Compliance in der Unternehmerpraxis* (3rd ed., pp. 69–93). Wiesbaden: Springer Fachmedien Wiesbaden.

Missile Technology Control Regime. (2016). Missile Technology Control Regime. Retrieved December 11, 2016, from <http://mtcr.info/frequently-asked-questions-faqs/>

Nuclear Suppliers Group. (2015). Nuclear Suppliers Group – À propos du NSG. Retrieved December 11, 2016, from <http://www.nsg-online.org/de/ueber-die-nsg>

Petermann, F. (2012). Compliance im Exportkontrollrecht – rechtliche Überlegungen zur Ausführprüfung von Dual-Use-Gütern [la compliance dans le droit du contrôle des exportations – considérations juridiques au sujet du contrôle des exportations de biens à double usage]. Saint-Gall: AJP/PJA.

Schwarz, S. (2016). *Séminaire sur le contrôle des exportations (réexportations) US*. Ennetbürgen.

Schwarz, S. (2017). *Services impliqués dans l'entreprise*. Ennetbürgen.

Sevini, F. (2014). Strengthening Strategic Export Controls by Internal Compliance Programmes. Second Revision. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2013). *Obligation de déclaration des biens non contrôlés (Catch-all)*. Berne.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2014a). *Best Practices Internal Control Program for Export Controls (ICP)*. Berne.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2014b). *Séminaire du SECO sur le contrôle des exportations du 12 novembre 2014*. Berne.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2014c). *Red Flag Check List*. Berne.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2016a). *Contrôles des exportations – Sensibilisation de l'industrie exportatrice et des entreprises de transport et de logistique*. Berne.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2016b). Contrôles à l'exportation et sanctions. Retrieved November 3, 2016, from [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_Wirtschaftliche\\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen.html)

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2016c). *Loi sur le contrôle des biens: Contrôle interne à l'entreprise du respect de la réglementation du contrôle des exportations (Internal Compliance Program – ICP). Etat au 07.12.16*. Berne.

Secrétariat d'Etat à l'économie. (2017). Bases légales et liste des biens (annexes). Retrieved December 4, 2017, from [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_Wirtschaftliche\\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen/industrieprodukte--dual-use--und-besondere-militaerische-gueter/rechtliche-grundlagen-und-gueterlisten--anhaenge-.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollen-und-sanktionen/industrieprodukte--dual-use--und-besondere-militaerische-gueter/rechtliche-grundlagen-und-gueterlisten--anhaenge-.html)

Trade and Industry Department. (2016). Import and Export of Goods: United Nations Sanctions. Retrieved January 5, 2017, from [https://www.tid.gov.hk/english/import\\_export/uns/uns\\_countrylist.html](https://www.tid.gov.hk/english/import_export/uns/uns_countrylist.html)

US State Department. (2016). Country Policies and Embargos. Retrieved January 5, 2017, from [https://www.pmddtc.state.gov/embargoed\\_countries/](https://www.pmddtc.state.gov/embargoed_countries/)

Secrétariat de l'Arrangement de Wassenaar. (2016). The Wassenaar Arrangement. Retrieved December 11, 2016, from <http://www.wassenaar.org/>

# Who is Who?



## **Stella Schwarz**

Experte en Trade Compliance et propriétaire de Serconec GmbH

Avec une connaissance approfondie des réglementations internationales du contrôle des exportations, Stella Schwarz conseille et forme les PME dans la définition et le développement des exigences du contrôle des exportations dans l'entreprise. Ses points forts sont les biens industriels contrôlés (biens «à usage double»), ainsi que les embargos et sanctions prévus dans les réglementations suisses, européennes et américaines du contrôle des exportations.



## **René Hagen**

Senior Trade Compliance Expert et propriétaire de Serconec GmbH

René Hagen conseille et forme les PME dans la définition et le développement des exigences du contrôle des exportations dans l'entreprise. Il connaît parfaitement les réglementations internationales du contrôle des exportations. Ses points forts sont le contrôle des armes, ainsi que les embargos et sanctions prévus dans les réglementations suisses, européennes et américaines du contrôle des exportations.



### **Peter Stump**

Head of Expert Services  
Würth Logistics AG

Peter Stump dirige une équipe de spécialistes du commerce extérieur chez Würth Logistics AG à Rorschach. Fort de 30 ans d'expérience dans le commerce extérieur, avec les membres de son équipe, il aide les sociétés du groupe Würth et des PME les plus diverses à appliquer les directives du contrôle des exportations.



### **Lisa Bertsch**

Collaboratrice scientifique  
Haute école technique et économique de Coire

Lisa a consacré son mémoire de fin de deuxième cycle à l'importance du contrôle des exportations et a réalisé une analyse empirique auprès d'entreprises suisses. Collaboratrice scientifique au Schweizerisches Institute für Entrepreneurship (SIFE) de la Haute école de Coire, elle se consacre à la recherche dans le domaine du contrôle des exportations et met à profit son expérience dans la gestion d'opérations d'exportation.



### **Dario Wellinger**

Collaborateur scientifique  
Hochschule für Technik und Wirtschaft HTW Chur

Dario Wellinger travaille comme collaborateur scientifique au Schweizerisches Institut für Entrepreneurship (SIFE) de la Haute école de Coire. Dans le cadre de la recherche et de l'enseignement, il se consacre aux interfaces du marketing et de la politique.



### **Nadja Bacchini**

Export Administration Manager

Nadja Bacchini a un diplôme fédéral d'employé de commerce extérieur et a travaillé dans le domaine des importations et exportations pour diverses entreprises suisses. Elle connaît très bien l'exportation de biens à usage double et les principales réglementations suisses et américaines applicables.



### **Christian Hauser**

Professeur de gestion d'entreprise globale et de management international  
Hochschule für Technik und Wirtschaft HTW Chur

Christian Hauser est professeur de gestion d'entreprise globale et de management international au Schweizerisches Institut für Entrepreneurship (SIFE) de la Haute école technique et économique de Coire. Il dirige le centre de compétences Corporate Responsibility et le premier PRME Business Integrity Action Center en Europe. Ses recherches sont consacrées à la prévention de la corruption, la Business Integrity, l'International Entrepreneurship, la Corporate Governance, la promotion des PME et le développement du secteur privé.



### **Urs Jenni**

Professeur de gestion d'innovation à la Hochschule für Technik und Wirtschaft HTW Chur

Urs Jenni est membre de la direction du Schweizerisches Institut für Entrepreneurship (SIFE) de la Haute école de Coire. Il enseigne la gestion de l'innovation à la Haute école de Coire. Ingénieur, il a une vaste expérience dans le développement de produits high-tech sur les marchés internationaux.



### **Marcel Walser**

Export Compliance Officer  
Leica Geosystems AG

Marcel Walser est responsable de la compliance à l'exportation chez Leica Geosystems à Heerbrugg. Il a une connaissance approfondie de la réglementation suisse en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et de biens militaires et connaît également les réglementations européennes et américaines applicables à l'international.

**Sources des icones**

Icon made by Pixel Buddha from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Freepik from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Chris Veigt from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Roundicons from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Flat Icons from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Good Ware from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Nice and Serious from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Alfredo Hernandez from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Twitter from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Dave Gandy from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Smashicons from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

Icon made by Elegant Themes from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

**Auteur(e)s des photos**

Foto Bollhalder, Yvonne Bollhalder



La traduction française du guide a été réalisée avec le concours de Switzerland Global Enterprise (S-GE).

S-GE promeut sur mandat de la Confédération (Secrétariat d'Etat à l'économie SECO) et des cantons les exportations et les investissements, en aidant ses clients à exploiter de nouveaux potentiels à l'international, renforçant par là même la place économique suisse.



## **Disclaimer**

Ce guide a pour but d'offrir aux entreprises suisses un aperçu des règles relatives au contrôle des exportations. La Haute école de Coire de même que les auteures et auteurs déclinent toute responsabilité quant à l'exhaustivité du contenu du présent guide. L'octroi d'un permis ou son refus relève de la compétence du SECO, qui fonde sa décision sur les bases légales applicables.

## Droit d'auteur

Le guide a été rédigé par les auteures et auteurs dans le cadre d'un projet soutenu par la Confédération – par l'intermédiaire d'«Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation» (anciennement Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)). Cet ouvrage est protégé dans son intégralité par le droit d'auteur en vertu de la licence Creative Commons (CC BY-NC 4.0).



L'utilisation et la diffusion à des fins non commerciales avec mention complète des sources est autorisée sans le consentement des auteures et auteurs.

Citation: Bertsch, L. et al. (2018). *Contrôle des exportations. Guide pour débiter*, HTW Coire

Mai 2018

Nous vivons à l'heure de la mondialisation. Les exportations sont vitales pour un petit pays comme la Suisse. En plus de la concurrence internationale, les lois, réglementations et sanctions mettent les entreprises à rude épreuve.

Le guide **Contrôle des exportations** présente de manière simple et succincte la problématique complexe du respect des lois et des réglementations dans le cadre de la circulation internationale des marchandises. Il aide les entreprises à identifier précocement les risques potentiels de l'exportation et à les traiter avec succès.

ISBN 978-3-9524599-3-5

